

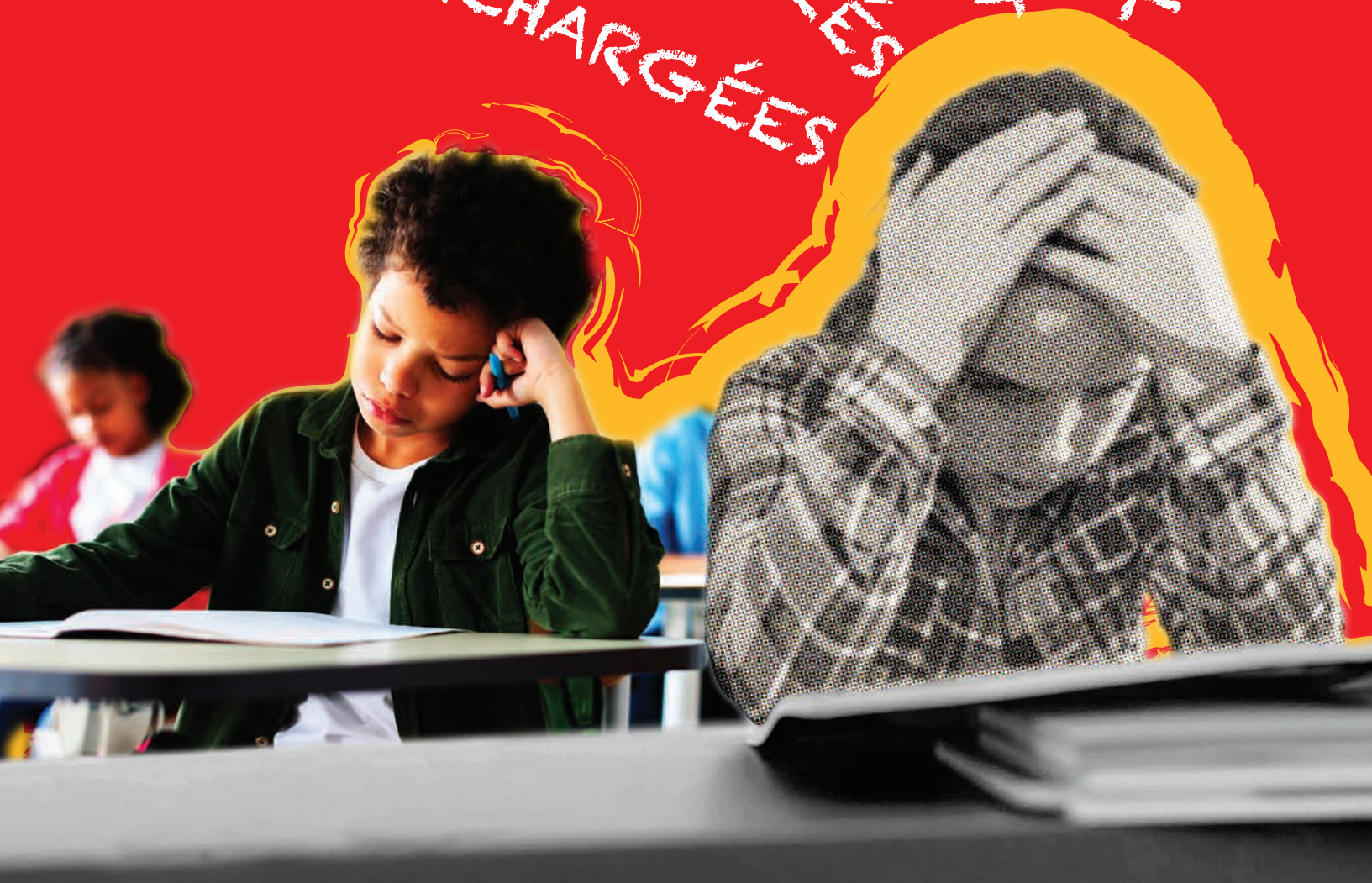
PERSPECTIVES
EDUCATION
FORMATION



la
cgt

ÉDUC'
ACTION

CLASSES SURCHARGÉES
CLASSES DÉMANTÉLÉES
REDOUBLEMENT
TRI SOCIAL



Gérer les difficultés scolaires

avril 2024
N° 184
Prix 1 €

p. 2 : IVG : Grande victoire à confirmer

p. 3 : Notre École est au bord du gouffre

p. 4 : De l'inégalité sociale...

p. 5 : Collège : le théâtre, le leurre des moyens et de l'organisation
Prépa seconde : encore du tri !

p. 6 : Carte des formations : plan de restructuration de nos LP

p. 7 : Groupes de besoins vs projets
Et encore une réforme de la formation initiale...

p. 8 : Stop aux discriminations salariales et indemnitaires !

p. 9 : Perte de sens, souffrance, précarité : la « ritournelle » des AESH

p. 10 : Secrétaires de circonscription, un métier diversifié et difficile

p.11 à 14 : Dossier - Gérer les difficultés scolaires

p. 15 : De réformes en réformes

p. 16 : Stopper la précarité !

p. 17 : Journée d'étude du vendredi 7 juin
Le sexisme s'enracine

p. 18 : Une mutuelle à adhésion obligatoire à l'Éducation nationale dès 2026
Ne pas perdre sa vie avant de la gagner

p. 19 : Au Québec, une mobilisation historique...

p. 20 : Élèves sans-papiers, oublié-es et délaissé-es

p. 21 : Rencontre - Dominique Marchal

p. 22 : De la jeunesse au syndicalisme révolutionnaire

p. 23 : C comme...Collège Unique

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI. Rédactrice en chef : Nadine CASTELLANI
Maquette : Christine JARRY-AREND. Conception de la «Une» : Arnel BRIEND
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0625 5 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Éduc'action - 263, rue de Paris -
case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43
Mél : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr



IVG : Grande victoire à confirmer

Le 4 mars, l'entrée de la «liberté garantie» aux femmes de pouvoir recourir à l'IVG dans la Constitution a marqué une grande avancée pour elles. Célébrer des victoires, a fortiori pour les femmes et leurs luttes, n'étant pas chose courante, il faut prendre le temps de se féliciter de celle-ci.

C'est l'aboutissement du combat de nombreuses féministes qui se sont mobilisées pour cela ces dernières années. Une fois ces choses dites, on ne peut ignorer que le chemin est encore long pour que cette liberté, inscrite sur le papier en tant que droit, ne le devienne pleinement et de façon incontournable dans les faits. 230 000 femmes par an avortent, parfois au terme d'un parcours semé d'embûches.

En premier lieu il faut pouvoir s'informer correctement en évitant, notamment sur les réseaux sociaux, les discours et plateformes anti-avortement qui avancent masqués et qui sont parfois la porte d'entrée à l'information pour les filles les plus jeunes. Les femmes de certains territoires, souvent ruraux, rencontrent ensuite encore des difficultés à avorter par manque de lieu et de personnel disponibles.

Enfin, la clause de conscience reste un scandale et un frein au droit à avorter. L'éloignement des centres IVG entraîne des coûts financiers et constitue de fait, une autre inégalité pour les plus précaires. Par ailleurs, comment être dupes de l'instrumentalisation présidentielle de cette inscription dans la Constitution, quand parallèlement des maternités et des centres IVG ferment, que le décret permettant aux sages-femmes d'exercer des IVG instrumentales a mis plus d'un an et demi à être publié. Pas dupes d'un président qui se veut le chantre de la cause des femmes mais qui célèbre des sexistes et violeurs présumés. Pas plus que nous ne sommes dupes de l'exploitation politicienne de l'entrée des Manouchian au Panthéon quelques semaines après le vote de la loi Immigration.

Le pouvoir en place peut s'acheter une pseudo-conscience féministe et humaniste, nous militant-es, resteront mobilisé-es face aux manipulations de l'Histoire.

Christine PAU



Michaël MARCILLOUX, co-secrétaire général

■ Notre école est au bord du gouffre

Le 8 novembre 1944, le gouvernement provisoire crée la «*Commission ministérielle d'études pour la réforme de l'enseignement*», conformément au programme du CNR, le vrai, dont on a célébré les 80 ans le 15 mars.

Cette commission aboutira au plan «*Langevin-Wallon*», de démocratisation de l'École, en 1947, qui, s'il n'a pas été mis en œuvre directement, aura contribué aux politiques de massification- et de démocratisation partielle- de l'Éducation nationale des décennies suivantes, dont la réforme Haby de 1975, prémisse du collège unique.

Si le gouffre qui sépare les dynamiques politiques et sociales à l'œuvre à la fin de la seconde guerre mondiale et en 2024 est patent, celui qui sépare l'aspiration émancipatrice du plan Langevin-wallon de la politique d'éducation des gouvernements Macron, donne le vertige par la brutalité et le cynisme des annonces.

La fin d'une ambition

Si Blanquer avait déjà institutionnalisé le tri social au lycée et participé à la mise en œuvre de la sélection à l'entrée de l'université, c'est à la fin du collège unique que s'est attelé Gabriel Attal avec le choc des savoirs.

La tentative sémantique de travestir la création de groupes de niveau en groupes de besoin ne résiste pas à la réalité de la réforme. Si les groupes de besoins sont censés être une réponse à des besoins ponctuels des élèves, placer les élèves toute l'année dans des groupes, dont un groupe dit faible, c'est bien organiser des groupes de niveau. Le fait de pouvoir les rassembler en classe entière sur 10 semaines maximum n'y change rien, tant les progressions des élèves seront forcément différentes, si ce n'est aggraver les conditions de travail voire introduire à terme l'annualisation des services.

Les autres mesures du «*choc des savoirs*» confirment cette politique proprement réactionnaire : futurs nouveaux programmes ultra prescriptifs jusqu'aux méthodes pédagogiques à mettre en œuvre, labellisation des manuels et généralisation à tous les cycles des évaluations nationales qui restreignent la liberté pédagogique et remettent en cause la professionnalité des enseignant·es ; DNB transformé en examen à l'entrée en seconde avec les «*prépa secondes*» etc.

De fait, cette politique est clairement de droite. Pire on y retrouve en partie le programme du RN comme l'uniforme, la labellisation des manuels ou l'examen d'entrée au lycée.

Nous sommes bien à un moment de bascule de l'École. C'est par la mobilisation que nous en sauverons l'ambition émancipatrice.

De l'inégalité sociale...

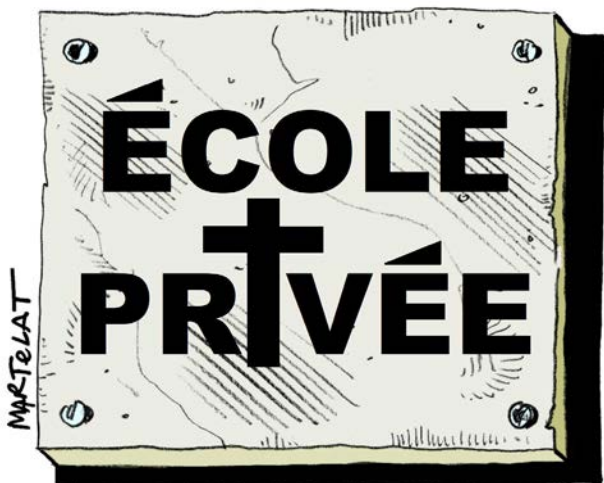
La récente polémique liée aux déclarations de l'éphémère ministre Oudéa-Castera sur l'enseignement privé a au moins eu le mérite de remettre en avant le nécessaire débat sur la place du Privé dans l'Éducation.

...et de celle des moyens !

Clairement, si la ségrégation sociale dans le système scolaire est multifactorielle, avec notamment la mise en place des politiques sociales et d'urbanisme depuis des décennies, le poids de l'enseignement privé est prépondérant. En effet, le Privé et le Public n'ont pas les mêmes moyens et n'accueillent pas le même public. La parution récente des IPS (Indice de Position Sociale) pour 2022-2023 le démontre largement, même si cet indice doit être croisé avec d'autres.

Restent que les chiffres sont parlants :

- Le Privé sous contrat (à 96% catholique) c'est 15,2% des enfants d'élémentaire scolarisé-es ;
- L'indice moyen est de 104,4... Mais dans le Privé il est de 114,37 alors que dans le Public il n'est que de 102,57 ;
- Sur les 609 écoles ayant les IPS les plus bas, une seule est privée pour 608 du Public ;



- Sur les 609 écoles ayant les IPS les plus hauts, 264 écoles du Privé (43% à comparer avec les 15% citées) ;
- Sur les écoles ayant un IPS inférieur à la moyenne (Privé-Public confondus), 26% des établissements du Privé contre 55% des établissements du Public !

Sans vouloir multiplier des chiffres fastidieux, il est évident que tous les indicateurs montrent clairement que le Privé ne scolarise pas le même public en élémentaire que le Public. Si l'on ajoute à cela que les établissements du Privé peuvent «virer» en toute liberté les élèves qui ne leur conviennent pas (et donc les choisir) et que l'inclusion scolaire y est pratiquée de façon très mesurée (voire à dose infinitésimale), la boucle est bouclée.

Une dernière remarque : les écarts d'IPS Privé/Public sont très inégaux et la palme revient au 93 avec 48 points d'écart (même si le Privé y est peu implanté).

De tout cela qu'en déduire ? Tout d'abord que compte tenu de la réalité, le Public doit être une priorité pour l'attribution des moyens permettant de lutter contre les difficultés scolaires (RASED, personnel éducatif, social et de santé). D'autre part, que si l'existence du Privé sous contrat facilite la ségrégation scolaire, elle ne peut tout expliquer. En tant que syndicat confédéré, nous devons nous rapprocher de l'interprofessionnel pour lutter contre certaines politiques d'urbanisme et de non-mixité sociale des quartiers.

Enfin, que l'enseignement privé sous contrat doit disparaître (sans indemnités ni rachat) afin d'être nationalisé, et que ses personnels doivent être intégrés dans la Fonction publique, ce qui est par ailleurs la position de nos camarades de la CGT Éduc'action Enseignement Privé.

Yvon GUESNIER

Collège : le théâtre, le leurre des moyens et de l'organisation

Le 16 janvier 2024, Emmanuel Macron tenait, dans un grand-guignol habituel, une conférence de presse. Il y annonçait que le théâtre deviendrait «un passage obligé au collège dès la rentrée prochaine»; l'objectif ? «Donner confiance», «apprendre l'oralité» et surtout confronter les enfants aux «grands textes».

Le petit théâtre de Macron

Ce discours qui occulte totalement l'historicité du théâtre dans les enseignements, Platon en effet la discutait déjà dans le livre X de *La République*, fut fait sans rendre hommage à l'investissement important des milliers de collègues animant déjà les options, clubs et sections. Pas non plus d'annonce de moyens spécifiques alloués.

À ce titre, il est cocasse qu'un établissement se soit vu refuser l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT), la 110^{ème} en France sur les 6 950 collèges, pour des raisons d'économie de moyens, la veille



de cette conférence ! Il y a ceux-celles qui disent et ceux-celles qui ne peuvent faire.

Les CHAT sont, comme toutes les options, des outils utiles mais à manier avec précaution si l'on ne veut pas que cela soit dévoyé par les plus riches pour contourner la mixité sociale des collèges. Cependant, bien pensées, voulues et pilotées par les équipes éducatives, les CHAT peuvent être de formidables vecteurs d'émancipation individuelle et collective pour les élèves. À condition d'être financées.

Erwan GENDEK

Prépa seconde : encore du tri !

Dès la session 2025, les élèves ayant échoué au DNB ne pourront plus accéder directement à une seconde, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle. Hormis celles et ceux affecté-es en CAP, les autres «recalé-es» se retrouveront en classe «prépa seconde», dans leur lycée d'affectation sauf si elles ou ils y sont peu nombreux-euses. Dans ce dernier cas, une prépa seconde serait créée dans un lycée de leur bassin.

S'instaure ainsi la sélection à l'entrée du lycée. Ces élèves suivraient un «renforcement des acquis de 3^{ème} et une préparation à la seconde», pour 20h hebdomadaires, et 7h par semaine de «méthodologie et préparation à la suite des parcours». On constate donc moins d'heures de cours pour des élèves censé-es être accompagné-es à la réussite, et beaucoup de temps de «méthodes», souvent peu efficace hors du contexte des disciplines, et principalement dédié à de l'orientation. Enfin, cerise sur le gâteau, ces horaires sont en fait... annualisés !

À la rentrée 2024, un dispositif pilote sera mis en place dans une centaine de lycées... sur la base du volontariat des élèves. Qui acceptera de faire volontairement une année de plus ?

C'est bien un dispositif de relégation en attendant d'évacuer une partie de ces élèves vers des filières qu'elles ou ils n'ont pas choisies, et non «une chance» comme le dit le ministère.

Rémy REYNAUD

Carte des formations : plan de restructuration de nos LP

« La transformation de la carte des formations sera pluriannuelle (2025/2027) et engagera de nombreux acteurs en partant des besoins locaux. Elle reposera sur l'analyse dans chaque territoire des besoins de l'économie et des parcours de formation à proposer aux élèves ». Difficile **d'assigner davantage les élèves à résidence !**

Répondre aux besoins du patronat

Les modalités d'élaboration de la carte des formations sont cadrées par la circulaire interministérielle du 13/07/23 qui engage à la signature **de conventions tripartites** (Préfet, région académique et conseil régional) **dont l'objectif est de fermer 25% des formations prétendument non-insérantes pour la rentrée 2027**. Pour y arriver la console de pilotage Orion produira un indice obtenu par le croisement de données (effectifs, taux de pression, de remplissage et de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée...) qui permettra de cibler les filières à fermer.

Pour les ouvertures, sous couvert de répondre aux enjeux écologiques, numériques et démographiques, il

s'agit sous l'égide de France 2030 de surtout **orienter, localement, nos élèves vers les métiers en tension**.

Favoriser l'insertion immédiate à bas coût passe par une **entreprise de déqualification** qui se manifeste par la rénovation de nombreux diplômes en blocs de compétences et par la volonté de développer des formations locales non qualifiantes (colorations, FCIL...). L'objectif d'atteindre 20 000 places en certificat de spécialisation confirme que les élèves seront dirigé-es vers des Bacs +1 qui n'ont aucune valeur sur le marché du travail.

Ce plan de restructuration qui va toucher les lycées professionnels entraîne des **suppressions de postes et des reconversions forcées**. Celles-ci, menées tambour battant, au détriment des **Risques Psycho Sociaux**, et sans réelles perspectives autres que celle d'être formé-e par des professeur-es associé-es issu-es des secteurs en tension. En fonction des régions toutes les filières vont être touchées.

Pour la CGT Éduc'action, il est au contraire urgent d'élever le niveau de qualification de la jeunesse pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux. Or, l'ensemble des orientations retenues pour élaborer la carte des formations **va diminuer les possibilités d'étude des élèves en STS et les contraindre à s'insérer dans des emplois précaires, sous-qualifiés et sous-payés**.

Cette attaque contre la jeunesse des milieux populaires doit être combattue avec force et détermination.

Cette mise au service des lycées professionnels aux besoins des entreprises locales s'apparente à une forme de privatisation de la formation sous statut scolaire et elle va remettre en cause l'accès à la diversité des filières sur le territoire.

Philippe DAURIAC



Groupes de besoins vs projets

La mise en place des groupes de besoins pour les classes de 6^e et 5^e à la rentrée 2024, pour les classes de 4^e et 3^e à la rentrée 2025, pose la question de la pérennité des projets «*de classe*» co-animés par les professeur-es documentalistes et souvent de français. Les groupes tels qu'ils sont évoqués par le Premier ministre, qui ont vocation à évoluer pendant l'année, limitent de fait les projets au long cours.

Les déclarations de la ministre mentionnant une progression «*suffisamment identique*» pour que les élèves puissent changer de groupe empêchent un projet qui pourrait être plus ponctuel. Qu'ils soient liés à la lecture ou à l'éducation aux médias le principe de ces projets est la coopération entre élèves, la valorisation des talents de chacun-e au bénéfice de la classe, l'ouverture vers l'extérieur, la rencontre avec des professionnel-les, des auteur-trices... Seule porte qui reste entrouverte : les 18h annuelles pour la participation aux projets d'EMC ou d'EMI à partir de la 5^e. **Il n'est pas**

Favoriser l'émancipation

acceptable que les conditions de travail des personnels et la possibilité pour les élèves de développer leur culture de l'information soient renvoyées à des arbitrages locaux. Alors que l'EMI continue d'être présentée comme une priorité, que la circulaire de missions des professeur-es documentalistes les ancre dans une perspective pédagogique, **il est temps de sécuriser ces temps d'enseignements indispensables à l'émancipation des futur-es citoyen-nés.**

Sandra GAUDILLÈRE

Et encore une réforme de la formation initiale...

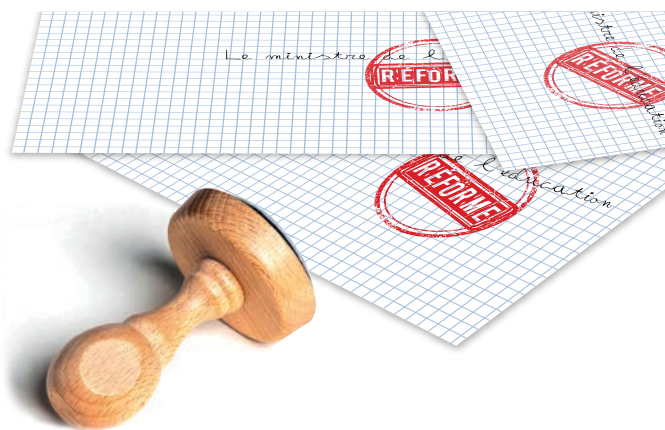
À peine mise en place, la réforme de la formation initiale qui instituait la place du concours en M2 est déjà remise en cause...

Attal, ministre de l'EN, annonçait en janvier que la place du concours serait déplacée en L3, propos confirmé par la ministre (sous tutelle ?) Belloubet.

«*Nous réformerons la formation des enseignants, pour construire les écoles normales du XXI^e siècle. Cette réforme sera présentée d'ici au mois de mars*» mais... peu de nouvelles depuis si ce n'est un document de travail qui laisse augurer une mise sous tutelle inquiétante de la formation et de l'université.

La position du concours en L3, c'est notre revendication ; cependant même si le déplacement du concours est une bonne nouvelle, il faut définir la période transitoire de passage au concours niveau licence. Il n'y a aucune réponse sur la formation des stagiaires ayant obtenu le concours alors qu'ils-elles sont titulaires d'un master.

Le cabinet de la ministre indique être parti du principe que les titulaires de master passeraient l'agrégation.



La CGT a rappelé qu'au-delà du caractère de la formation (professionnelle et MEEF), **il faut deux ans pour se former à être enseignant-e** et que les stagiaires titulaires d'un M2 n'ont jamais été formé-es aux sciences de l'Éducation, à la pédagogie et à la didactique. Ils et elles doivent donc suivre la même formation (devant élèves compris) même sans avoir à valider le MEEF. La vision du ministère relève-t-elle du fantasme de «*la vocation enseignante ?*».

Jean-Baptiste DELGENES

Stop aux discriminations salariales et indemnitaires !

Les personnels contractuels (ou non-titulaires) sont présents dans toute la Fonction publique. À l'Éducation quels que soient les emplois, aucun n'échappe à la contractualisation, depuis la loi de transformation de la Fonction publique qui s'inscrit dans la continuité des lois précédentes en poursuivant l'élargissement du recours aux contractuel·les. Les contractuel·les sur des emplois administratifs, techniques, de santé ou social sont particulièrement présent·es dans les collèges et les services déconcentrés comme les rectorats ou les DSDEN.

Des personnels maltraités

Ces personnels sont malmenés par l'institution, avec un contrat à durée déterminé de 10 mois sur des postes pérennes alors que ce n'est pas la préconisation du ministère ou, pire, des contrats entre chaque période de congés. Au-delà de la précarité du contrat, il faut également s'habituer à la précarité financière. En effet les rémunérations des contractuel·les ne sont basées que sur l'indice minimum. Aucune grille nationale

n'existe, laissant les académies décider seules de la rémunération des contractuel·les. **La CGT Educ'action exige des grilles nationales calquées sur les grilles indemnitaires des titulaires avec des progressions indiciaires.**

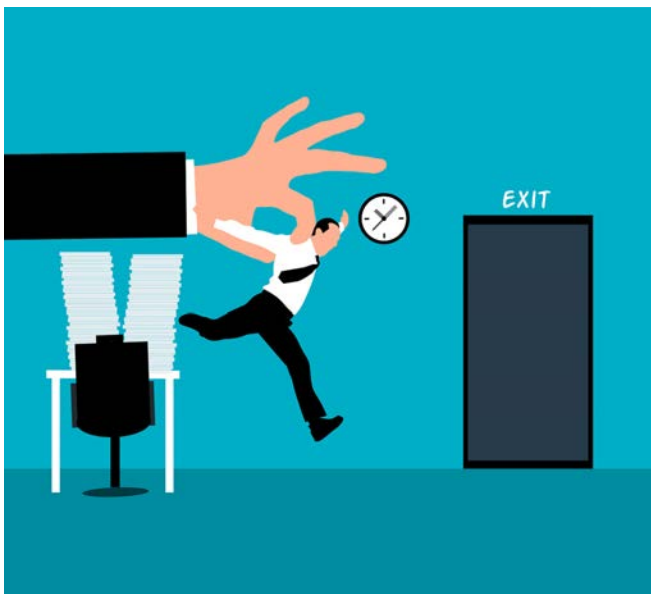
Réglementairement, les contractuel·les sont également exclu·es de tout dispositif indemnitaire. C'est pourtant le levier préféré du gouvernement pour augmenter même timidement le pouvoir d'achat des personnels, tout en sachant que cette partie du salaire n'est pas prise en compte pour le calcul de la pension de retraite. Une seule indemnité peut être perçue : une indemnité de précarité à la fin du contrat non reconduit pour les contractuel·les recruté·es sur un emploi permanent ou non et dont la durée est inférieure ou égale à un an.

Le manque de reconnaissance du travail effectué par ces personnels est notamment visible au moment soit d'une revalorisation éventuelle qui s'opère tous les 3 ans après entretien, donc sujet à clientélisme, soit au moment de la CDIisation qui doit intervenir au bout de 6 ans sur le même emploi sur un poste pérenne.

Les annonces du ministre Guerini sur la Fonction publique en février 2024 n'augurent pas d'amélioration pour les personnels en général. Au contraire plus d'individualisme, plus d'indemnitaire... De son côté le ministère de l'Éducation nationale a annoncé qu'il n'y aurait pas de grille nationale pour les personnels contractuels et pas d'augmentation du point d'indice en 2024.

La défense des plus précaires est une action quotidienne pour la CGT Educ'action et à tous les niveaux de concertation : CCP, CSA. **La CGT Educ'action milite pour la titularisation sans condition de concours ni de nationalité.** Elle reste opposée à la loi de transformation de la Fonction publique et demande son abrogation.

Christèle RISSEL



Perte de sens, souffrance, précarité : la «ritournelle» des AESH

«Toute ressemblance avec des faits et des personnages existants n'est ni fortuite ni le fruit d'une pure coïncidence».

C'est Emilie, effondrée, qui reçoit à la veille de Noël un courrier lui réclamant 3900€ de trop perçus, somme qu'elle a déjà commencé à rembourser depuis des mois et dont depuis elle n'arrive pas à obtenir le décompte précis ;

C'est Chantal qui, isolée, en deuil de son compagnon, atteinte d'un cancer, entre dans des démarches de reconnaissance de grave maladie, qui n'arrive pas à la faire reconnaître par une administration injoignable, par une assistante sociale invisible, et qui apprend que le cumul de retraite et de travail ne permet que 60 jours d'arrêt de travail en tout ;

C'est Victoria qui s'absente pour la cérémonie funéraire de son beau-père et qui voit son deuil perturbé par une inquisition administrative brutale ;

Ce sont les dizaines de collègues pour lesquelles la petite Prime Pouvoir d'Achat a fait sauter les prestations sociales, en recours face à la CAF ;

Reconnaitre les AESH

C'est Nadine qui est au bord de l'épuisement, témoigne : «Mes conditions de travail impactent ma vie de famille et mon équilibre psychologique. Je suis très fatiguée, je ne supporte plus le moindre bruit, je suis irritable et je n'ai plus de patience y compris avec mes propres enfants» ;

C'est Sarah et sa collègue qui sont démunies face à des élèves hautement perturbateurs. «Nous sommes soumises à du bruit constant, on nous manque de respect (insultes, provocations «rires narquois», cri d'animaux, jet d'objet ...)» ;



C'est Ludivine qui va devoir faire plus de km pour aller travailler : «On me change encore mon emploi du temps qui va me fait venir un jour de plus. Cette alternative m'inquiète» ;

C'est Nadège qui essaye de comprendre pourquoi elle est si peu considérée alors qu'elle s'est toujours adaptée : «Depuis 10 ans, je travaille. Je m'épanouis dans ce travail que j'adore et j'ai fait beaucoup de concessions pour arranger l'administration dans des situations de blocage. Je suis un pion sur un échiquier» ;

C'est Lauren qui subit des propos intrusifs et humiliants de la part de sa coordonnatrice PIAL lors d'un changement d'emploi du temps : «Elle voulait me faire venir le vendredi après-midi, je lui ai dit que je ne pouvais pas, elle m'a répondu : «Non parce que si c'est pour avoir un week-end plus long et partir en vacances au soleil, c'est bon déjà que tu ne travailles pas beaucoup, tu fais seulement 24H par semaine» ;

Il ne suffit plus de compatir, **il est grand temps que les choses changent, pour que le précieux métier des AESH soit reconnu par un statut de la Fonction publique**, mettant fin à toutes les interprétations, errements administratifs, petits arrangements locaux et précarité aux conséquences si dramatiques.

Marine SCHNEGG

Secrétaires de circonscription, un métier diversifié et difficile

Le métier de personnel administratif s'exerce dans différents services et lieux : travail en rectorat, en DSDEN, en administration centrale ou CIO, en EPLE avec des fonctions diverses (gestion financière, matérielle, secrétariat de direction), en GRETA, mais aussi avec des fonctions de secrétariat dans les circonscriptions du 1^{er} degré auprès des inspecteur·trices de l'Éducation nationale.

Des secrétaires sous pression

Ces personnels exercent un métier aux tâches diversifiées, mais toujours en lien direct avec le territoire couvert ou certaines particularités (enseignement spécialisé). Ils·Elles sont la connexion directe entre l'institution et les professeur·es des écoles (PE) concernant le suivi des carrières, les affectations, les remplacements, les formations, la gestion des absences...

Les secrétaires administratif·ves sont souvent sous tension car en première ligne quotidiennement pour expliquer les manques récurrents de PE, pour gérer

les remplacements (formation, congé maladie, etc.), mais aussi les temps partiels. Ils·Elles sont aussi parfois les premier·ères à recevoir les récriminations des familles.

En plus d'être physiquement eseuillés (dans un bureau accolé à une école par exemple), ces personnels sont exposés à l'extension de leurs missions au gré des mutualisations de services et autres suppressions de postes.

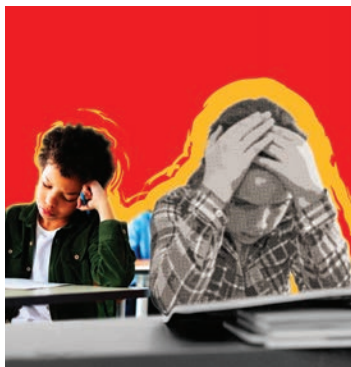
Leur position d'intermédiaire les oblige à mettre en place des contre-réformes touchant les PE et leurs conditions de travail, mais aussi à gérer la pénurie de personnels. Ils·Elles subissent donc ces choix politiques et le même manque de reconnaissance de la part de l'institution que les PE. Cela impacte donc fortement leurs conditions de travail et en font des personnels vulnérables et isolés face à l'administration et parfois aux collectivités territoriales qui les hébergent.

À ce titre, l'exemple du plan de rénovation des écoles «*Marseille en grand*» lancé par Macron en 2021 (co-financé par l'État et la collectivité) est significatif de ce peu d'intérêt pour ces personnels administratifs. Les locaux des circonscriptions ont été purement et simplement oubliés de ce plan alors qu'ils sont dans le même état que certaines écoles concernées. Dans d'autres villes, la communication entre collectivités et administration au sujet des locaux et moyens de fonctionnement est difficile voire rompue.

Au regard de la dégradation des conditions de travail, des réformes subies, des liens quotidiens entre secrétaires et PE, il est de la responsabilité de la CGT Educ'action (syndicat inter-catégoriel de l'Éducation nationale) d'engager et de développer un travail revendicatif conjoint entre ces catégories de personnels. C'est collectivement que nous gagnerons.

Jérôme SINOT ET Christèle RISSEL





Pour G. Attal, le *Choc des savoirs* est l'outil indispensable pour éliminer les difficultés scolaires et «réarmer» l'École afin de «sauver» le niveau des élèves. Pour la CGT Éduc'ation, cet énième plan de lutte n'est qu'un leurre car la volonté gouvernementale n'a jamais été de réduire les difficultés scolaires, mais au contraire de généraliser une École du tri et de la reproduction sociale nécessaire au Capitalisme. Leurre aussi car les mesures avancées (groupes de niveaux, redoublement, prépa-seconde...) ne sont pas des outils pédagogiques et éducatifs efficaces pour remédier à l'échec, études scientifiques à l'appui.

Dossier coordonné par Jérôme SINOT

Connaitre pour mieux lutter contre les difficultés scolaires

■ Une nécessaire différenciation

Combattre les difficultés scolaires, c'est savoir qu'elles sont multiples et inhérentes au processus d'apprentissage : elles concernent tous les enfants, à tous les niveaux. Elles sont intimement liées aux difficultés économiques-sociales qui les renforcent inmanquablement. 72% des élèves de SEGPA sont issus-es de catégories socioprofessionnelles défavorisées et 75% d'entre eux-elles viennent des 30% de familles les moins aisées. Il n'y a pas de hasard.

Mais **l'État refuse d'y apporter les réponses sociales globales et une politique éducative efficace**. Il préfère amalgamer difficultés scolaires et handicap alors que le gène de l'échec n'existe pas. Il joue la dissolution des dispositifs de prise en charge dans une mutualisation les rendant moins efficaces. Cette «*confusion*» vise surtout à culpabiliser des élèves renvoyé-es à leurs propres échecs et éloigné-es des aides dont ils-elles ont besoin. Ainsi, tout en limitant les RASED (en nombre et en missions) et les SEGPA-EREA, le ministère réalise des économies d'échelle en se dédouanant de ses responsabilités.

Au lieu d'une indispensable réflexion, exigée par les personnels, les spécialistes et les organisations syndicales, autour de la différenciation, de la formation et de la mise en place de conditions optimales, le MEN s'appuie sur les neuroscientistes qui voudraient que chaque élève avance au même rythme afin d'uniformiser les parcours. Il impose des exigences identiques pour tou-tes avec des programmes annualisés ; mesure génératrice de décrochage et d'échec, c'est de la maltraitance institutionnelle généralisée. Il refuse aussi de développer les RASED au collège quand les besoins sont criants.

Les élèves en difficulté ont besoin d'accompagnements différenciés, avec des effectifs réduits, des personnels formés, certains plus spécialisés, mais aussi de temps, pour retrouver confiance en soi dans une scolarité plus respectueuse de leur cheminement individuel.

Jérôme SINOT

Les assistant·es sociaux·ales : un regard essentiel pour la réussite des élèves

Ces personnels, au sein des établissements scolaires et circonscriptions, ont une approche globale des situations des élèves. Leur expertise est essentielle notamment lors des groupes de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS).

Une aide adaptée

Leurs évaluations psycho-sociales permettent aux équipes éducatives et pédagogiques d'avoir un regard complémentaire sur les élèves afin de mettre en place des aides adaptées au cours de la scolarité.

Cette approche pluri-professionnelle peut faire évoluer favorablement la situation scolaire des élèves, les



encourager à une poursuite d'études et améliorer leurs conditions d'apprentissage. **Il est indispensable qu'un service social soit présent dans chaque établissement (et dans les écoles), auprès des équipes éducatives et pédagogiques** pour l'épanouissement personnel et scolaire des élèves.

Karine RIOU et Sophie HOUILLART

Difficultés scolaires : mauvaises réponses !

Tout processus d'apprentissage engendre des difficultés qui peuvent, à tout moment, toucher n'importe quel·le élève. Leur prise en charge plurielle, concertée, précoce, avec une approche psychopédagogique s'est développée en France après la Seconde Guerre mondiale.

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) contribuent depuis leur création (1990) à prévenir et réduire les difficultés scolaires durables à l'école primaire que les enseignant·es ne peuvent résoudre seul·es en classe. Paradoxalement, depuis 2005, sous couvert de lutter contre les inégalités et l'éternel «niveau qui baisse», le ministère ne traite ces difficultés qu'en termes d'objectifs et de résultats en renforçant l'École du tri. Le temps de l'analyse préalable est court-circuité.

Avec l'aide personnalisée à l'école (les APC), les stages de remise à niveau (SRAN) et maintenant le *Pacte*, on assiste à la mise en concurrence et la culpabilisation des individus (élèves et/ou personnels). Pire, l'Institution crée des besoins pressants d'aide chez les enseignant·es.

En «valorisant» ces dispositifs qui desservent les intérêts de l'ensemble des élèves et déstabilisent le système éducatif, le ministère génère de l'angoisse pour tou·tes. Parallèlement, la question du sens de ces difficultés disparaît ; l'abandon du dispositif Plus de Maître·s que de Classes ou le démantèlement des RASED en sont l'illustration parfaite. La politique du chiffre efface les temps de prévention, de concertation et d'analyse.

Le chiffre contre l'humain

L'idéologie gouvernementale est dangereuse : en restreignant les choix pédagogiques des enseignant·es, en labélisant les manuels, en dogmatissant sur les savoirs et compétences, en amalgamant tout et son contraire, elle brutalise les élèves et les personnels.

Le rôle de l'École publique est de réduire collectivement les inégalités sociales, mais le modèle actuel est celui de l'individualisation, de la stigmatisation et du tri.

Chrystel LEVARDON.

«Plus politiques que scientifiques»

C'est ainsi que Patrick Rayou⁽¹⁾ qualifie les mesures annoncées par G. Attal pour traiter les difficultés scolaires au collège ; les groupes de niveau, en particulier.

■ Les groupes de niveau une fausse «bonne» solution

Marie Duru-Bellat⁽²⁾ et Alain Mingat⁽³⁾ soulignaient déjà en 1997 que «*le groupement par niveau [était] significativement nuisible aux progressions des élèves faibles, mais favorable à celles des élèves forts, par référence à un contexte de classe hétérogène*»⁽⁴⁾.

L'exemple du Royaume-Uni, qui les expérimente depuis de nombreuses années, est éclairant. Les recherches de Peter Blatchford⁽⁵⁾ montrent que ce regroupement d'élèves par niveau ou par aptitudes n'a pas eu vraiment d'effet sur les apprentissages des élèves ; il tend à améliorer la réussite des bon-nes élèves, mais est préjudiciable pour les plus défavorisé-es et ceux-celles à besoins particuliers.

Les groupes de niveau peuvent même démotiver ces dernier-ères et conduire à des attitudes antiscolaires. D'autres recherches précisent même que les



systèmes éducatifs les plus différenciés présentent des performances légèrement moins bonnes, des écarts plus marqués entre élèves fort-es et faibles, et accroissent les inégalités sociales.

Le choix du tri social

■ Alors, pourquoi une telle mesure ?

Pour Patrick Rayou comme pour d'autres spécialistes, elle reste symptomatique de «*défaillances éducatives*» et «*cela montre qu'on ne sait pas gérer l'hétérogénéité des élèves en classe*». Mais c'est aussi **un moyen d'entériner la non-mixité, donc accroître les inégalités et accentuer le tri social.**

Pourtant une note du Conseil Scientifique de l'Éducation nationale de 2023 souligne que les expérimentations de mixité sociale, telles qu'elles sont menées en France, sont plus positives que négatives.

Pour François Dubet⁽⁶⁾ «*Si l'école républicaine ne réunit pas toute une classe d'âge sur les bancs de la même école, tout en tenant compte de la singularité des élèves, on peut craindre qu'elle n'ait plus de républicaine que le nom*»⁽⁷⁾.

Nadine CASTELLANI-LABRANCHE

(1) Patrick Rayou, sociologue, Professeur en sciences de l'éducation à l'Université Paris 8

(2) Marie Duru-Bellat, professeur de sociologie à l'Institut d'études politiques de Paris

(3) Alain Mingat, directeur de recherche au CNRS

(4) «À qui profitent les classes de niveau», Cahiers pédagogiques, 2022

(5) Professeur émérite en psychologie et éducation, UCL IOE

(6) François Dubet, sociologue, ex-directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales

(7) «L'élitisme a-t-il abandonné l'École ?», cahiers pédagogiques, 2022

Pourquoi des classes hétérogènes ?

L'hétérogénéité des classes n'est pas un problème, mais **une richesse qui dynamise les enseignements**, développe l'entraide, l'autonomie et apprend le collectif. Pour permettre aux collèges de la prendre en charge de manière optimale, il est nécessaire de réduire drastiquement le nombre d'élèves par classe afin de permettre à chacun-e de progresser selon son rythme et ses difficultés.

L'État doit allouer les moyens nécessaires pour appliquer des pédagogies progressistes et recruter suffisamment de personnels formés au sein d'équipes pluri-professionnelles larges prenant en charge les difficultés scolaires prioritairement dans la classe et pallier les inégalités sociales. Les SEGPA doivent avoir des moyens renforcés pour aider les élèves dont aucun dispositif n'a permis de prendre en charge la difficulté scolaire durable et persistante.

Arnaud CORA

LP : espace de relégation où se concentrent les difficultés scolaires

Depuis plusieurs années, les LP subissent des réformes qui aggravent les difficultés scolaires des élèves. La nouvelle réforme met en place des groupes de niveaux en 2° et 1° et confie les «*décrocheurs*» à des mentors ou à des partenaires extérieurs : c'est d'un cynisme incroyable.

En effet, la réduction de 6 semaines de cours sur 3 ans va rendre la réussite aux examens plus compliquée, notamment pour les élèves les plus fragiles. En terminale, les parcours de diversification incluent plus de périodes en entreprise pour certain-es élèves, **les éloignant toujours plus de l'École et les vouant progressivement à la précarité.** Par

Ségrégation éducative

Toutes ces mesures renforcent le tri social et officialisent la ségrégation éducative. Les élèves les plus défavorisé-es se trouvent davantage marginalisé-es, avec des perspectives d'avenir limitées, à l'encontre de l'idéal d'émancipation des lycées professionnels. Pour la CGT Educ'action, les lycées professionnels doivent réintégrer la carte de l'Éducation Prioritaire.

Amandine DAUMAS

Au lycée, du saupoudrage inefficace

Avec l'accroissement très important du nombre d'élèves qui accèdent au lycée dans les années 90, le discours sur l'hétérogénéité se développe sans même qu'elle corresponde à une réalité de terrain.

À la rentrée 1999, est mise en place l'aide individualisée (AI) en français et en maths en seconde pour des élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou des lacunes profondes. Elle complète les modules (accompagnement méthodologique), et se réalise en groupes de 8 élèves. Une étude⁽¹⁾ montre que l'AI se révèle peu efficace sur les résultats scolaires, en partie par le faible nombre de séances suivies par les élèves ciblé-es.



En 2010, la réforme Chatel introduit en classe de seconde 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé (AP) pour chaque élève. Mais là aussi l'AP a du mal à s'adresser à toutes les élèves de façon régulière. De plus il est souvent proposé en classe entière et perd de fit son caractère «*personnalisé*».

À présent, l'AP est censé concerner toutes les élèves et prendre en compte le soutien scolaire, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Mais avec quels moyens et pour quel résultat ?

Il est donc évident que **les dispositifs «rustine» n'ont aucune efficacité sur le traitement réel de la difficulté scolaire.**

Pour la CGT Educ'action, une grande place dans l'emploi du temps, en complément des heures disciplinaires et dans un cadre national, doit être laissée à la méthodologie, au soutien et/ou approfondissement, aux projets. Ces heures doivent être assurées par des personnels volontaires et formés de l'équipe pédagogique et ne pas être utilisées comme variable d'ajustement des emplois du temps.

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

(1) L'aide individualisée en seconde, IREDU-CNRS et université de Bourgogne

■ De réformes en réformes

D'année en année, les réformes, toutes plus destructrices les unes que les autres se succèdent au rythme des remaniements ministériels.

Nous le savons depuis Jules Ferry, l'École est là pour répondre aux intérêts bourgeois. Les réformes de ces dernières années ont considérablement durci le ton. Sans complexe, on livre clé en main la main-d'œuvre répondant aux besoins des entreprises et on préserve la progéniture de l'«Élite».

■ Marquer son passage par une réforme

Chaque ministre a tout mis en œuvre pour aboutir à «sa» réforme : loi «École de la confiance», lycée (bac, disparition des spécialités, calendrier des examens, grand oral...), évaluations nationales, Parcoursup, Choc des savoirs, voie professionnelle, PACTE, Loi Rilhac...

De la perte de sens à l'impact sur la santé

Si l'on s'appuie sur notre outil de diagnostic syndical, on peut remarquer que toutes les conditions pour créer un environnement de travail toxique sont réunies.

La parole des personnels n'est jamais respectée, impliquant un fort impact sur l'intégrité psychique et sur l'estime de soi par le mépris affiché.

Les marges de manœuvre sont réduites voire inexistantes : comment fonctionner à plus de 30 dans des salles prévues pour 25 ? Comment pouvoir réaliser correctement notre travail quand les tâches se multiplient, vides de sens et «pleines» de contrôle, dans des temps impartis intenable ? Comment s'approprier et adapter les objectifs de l'EN quand ceux-ci changent continuellement et sont totalement hors sol ? Comment fait-on pour répondre aux injonctions parfois contradictoires de son ou sa cheffe de service ? Comment fait-on pour gérer simultanément 4 élèves en situation de handicap ?



Les conflits de valeurs, d'organisation de travail, font qu'il n'est plus possible de trouver du sens au métier : comment assurer la réussite de toutes et tous les élèves quand tout est mis en place pour trier et faire échouer les élèves ? Comment réaliser des tâches pour lesquelles je ne suis pas formé-e ou qui ne correspondent pas à mon emploi ?

La reconnaissance de notre travail est également affectée : comment être reconnu-e par ses pairs quand la mise en concurrence est organisée ? Comment avoir confiance dans l'organisation du travail quand la hiérarchie nous méprise, nous met la pression ? Comment s'épanouir quand la colère légitime face à la dégradation de l'institution des usager-ères nous est directement renvoyée, en tant que premier-ères interlocuteur-trices représentant l'État ?

Ces conditions de travail toxiques ont un impact réel sur la santé : du burn out à la dépression, en passant par les TMS, la santé des agent-es se dégrade aussi vite que la rotation des ministres... C'est pourquoi il est urgent de réussir à mobiliser tous les moyens possibles, de la FS-SSCT⁽¹⁾ à la grève, pour exiger ce qui devrait être la norme : **travailler dans des conditions de travail dignes.**

Elena BLOND

(1) Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

■ Stopper la précarité !

La CGT Éduc'Action 93 a engagé un recours collectif en reconnaissance de droit (art. L 77-12-1 du code de justice administrative, cf. encadré) pour faire reconnaître l'éligibilité à l'indemnité de fonction ainsi que le droit de se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, pour tous et toutes les professeur-es coordonnateur-trices de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en contrat à durée déterminée (CDD) de la Seine-Saint-Denis, à égalité avec les contractuel-les en contrat à durée indéterminée (CDI) et les fonctionnaires.

Le droit européen en renfort !

Déboutée par le tribunal administratif de Montreuil, la CGT Éduc'Action, avec son avocat, a saisi la cour administrative d'appel de Paris (8 décembre 2023, n° 23PA00220) avec des arguments qui ont fait mouche.

La clause 4 de l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée annexé à la directive 1999/70/CE du Conseil du 28 juin 1999 prévoit que : «les travailleurs à durée

déterminée ne sont pas traités d'une manière moins favorable que les travailleurs à durée indéterminée comparables au seul motif qu'ils travaillent à durée déterminée, à moins qu'un traitement différent soit justifié par des raisons objectives».

Par ailleurs, selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, dès lors qu'une discrimination a été constatée, le juge national est tenu d'appliquer aux membres du groupe défavorisé le même régime que celui dont bénéficient les personnes de l'autre catégorie.

Au cas particulier, la cour relève : «le ministre [...] ne démontre toutefois pas que la différence de traitement critiquée entre les titulaires ou agents contractuels à durée indéterminée et les contractuels à durée déterminée serait fondée sur une exigence objective tirée de la volonté de recruter des agents expérimentés et spécialisés en vue de l'exercice d'une mission spécifique et pérenne».

La juridiction d'appel souligne également que «l'administration ne démontre également pas que la délivrance de la certification lui a permis de constituer une filière professionnelle dotée d'un effectif spécialisé et stable, notamment au travers d'engagements de maintien dans un poste relevant de cette filière pendant une durée minimale».

Au final, les professeur-es MLDS en CDD obtiennent le droit de bénéficier de l'indemnité de fonctions et de se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du certificat de professionnalisation.

Art. L. 77-12-1 CJA : «L'action en reconnaissance de droits permet à [...] un syndicat [...] de déposer une requête tendant à la reconnaissance de droits individuels résultant de l'application de la loi [...] en faveur d'un groupe [...] de personnes [...]».

Philippe PÉCHOUX



Journée d'étude - Orientation et stéréotypes de genre - vendredi 7 juin

Pourquoi malgré des évolutions dans les rôles des femmes et des hommes dans notre société, les choix d'orientation des filles et des garçons demeurent-ils aussi différenciés et immuables ? Là où dans l'ancien lycée nous trouvons des filières «*de filles*» et des filières «*de garçons*», nous constatons depuis la réforme que le choix des spécialités va dans le même sens, et même aggrave le phénomène. Dans la voie professionnelle les filles se concentrent dans un nombre de filières plus restreint. Par exemple 76% des effectifs féminins de CAP se concentrent dans 4 spécialités,

Une évolution trop lente

alors que les effectifs masculins se ventilent sur des secteurs bien plus variés.

Avec nos invité-es cette journée nous aidera à repérer les mécanismes contribuant à la formation des rapports sociaux de genre, et à la division sociale et sexuelle du travail.

Sandra GAUDILLÈRE

Le sexisme s'enracine

C'est un des constats établis par le rapport 2024 du HCE¹. Ainsi 86% des femmes ont vécu une situation sexiste. Un chiffre alarmant qui s'accompagne d'une progression des stéréotypes de genre notamment chez les hommes de 25-34 ans.

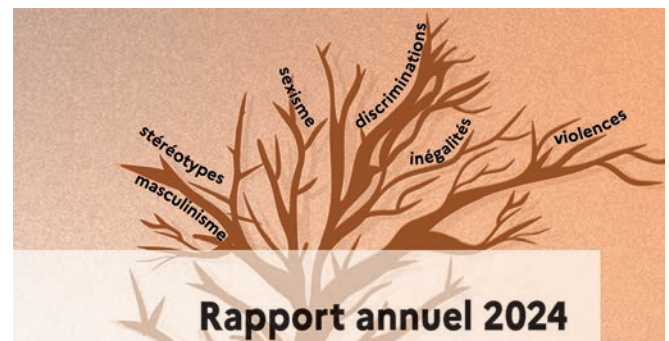
À cela s'ajoute le «*masculinisme*» qui gagne du terrain, en même temps que les injonctions pour les femmes à la féminité et à la maternité.

Ainsi 37 % des hommes (+ 3 points) considèrent que le féminisme menace leur place et leur rôle et l'idée «*qu'il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants*» gagne 7 points (34 %).

Les stéréotypes résistent

Le rapport pointe qu'«*il apparaît ainsi une forme de passivité, voire d'hostilité et de résistance à l'émancipation des femmes dans la société, tout particulièrement chez les hommes*».

La famille, l'École et le numérique sont repérés comme «trois incubateurs du sexisme». La famille en reproduisant malgré elle «les schémas genrés les plus traditionnels», l'École en perpétuant les inégalités, le numérique via internet en véhiculant les stéréotypes de genre et les violences sexistes et sexuelles.



Les rapporteur-euses proposent trois recommandations :

- Éduquer à l'égalité à travers un programme de sensibilisation et d'orientation effectif, continu et adapté ;
- Réguler la présence et l'image des femmes dans le secteur numérique ;
- Sanctionner en faisant du délit de sexisme un véritable outil juridique de condamnation du sexisme.

Concernant l'École, elle a effectivement un rôle à jouer. C'est pourquoi **la CGT Éduc'action revendique une véritable éducation à l'égalité, à la sexualité et contre les stéréotypes sexistes pour les élèves.** Le futur programme d'éducation à la sexualité doit présenter un contenu ambitieux permettant de s'attaquer, «*aux racines du sexisme*» avec bien sûr des moyens alloués.

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

1-Rapport Annuel du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes sur l'état des lieux du sexisme en France, janvier 2024

Une mutuelle à adhésion obligatoire à l'Éducation nationale dès 2026

La CGT a signé l'accord relatif à la protection sociale complémentaire dans l'Éducation nationale qui institue, à la suite de l'accord Fonction publique, une mutuelle à adhésion obligatoire à partir de janvier 2026.

L'accord prévoit une prise en charge de la cotisation des agent-es sur la partie santé à hauteur de 50% : sur la base d'une cotisation d'équilibre à 70€, c'est 35€ pris en charge par l'État. Le panier de soins proposé est de haut niveau et supérieur à l'offre référence de la MGEN sur l'ensemble des postes. Il peut être complété par deux options, la première étant financée à hauteur de 5€ par l'employeur. Le mécanisme de financement est solidaire et sans

Une gestion mutualiste

questionnaire de santé : **on cotise selon ses moyens et on est remboursé selon ses besoins**, autrement dit même si un appel d'offres va déterminer le choix de l'opérateur, les principes de gestion mutualistes lui seront imposés. Sur la partie Prévoyance, l'adhésion est facultative et l'accord prévoit une prise en charge de l'employeur d'un forfait de 7€. Parallèlement l'administration a largement amélioré la couverture statutaire des CLM et CLD.

Au final, la mise en place de la PSC peut conduire à réduire la facture des frais de santé des agent-es à hauteur de 47€ par mois. Pourtant la route reste longue pour aboutir au **projet défendu par la CGT : la sécurité sociale intégrale et le 100% sécu !**

Sylvie AEBISHER

Ne pas perdre sa vie avant de la gagner

Au moment où le gouvernement veut renforcer la présence des élèves en entreprise, deux événements ont permis d'alerter sur la dangerosité de ce lieu pour les jeunes en formation.

Le 23 janvier, la fédération CGT Bois et Construction, particulièrement vigilante sur le sujet, organisait une projection-débat «*Perdre sa vie à la gagner*». Le collectif des familles de victimes «*Stop la mort au travail*» a souligné que les plus jeunes victimes étaient des élèves de 3^{ème} en stage !

Les 13 et 14 mars, aux assises de la santé et sécurité des travailleur-euses, la CGT Educ'Action était invitée à intervenir pour présenter les problématiques des lycées pros dans un atelier



«*les jeunes, chair à canon du capitalisme*». La sociologue Zoe Rollin présentait ses travaux sur la surexposition aux produits cancérigènes des apprenti-es. En effet, les activités qui leur sont confiées, par exemple, le dégraissage de pièces dans l'automobile, sont souvent à risques.

Les jeunes en danger

Le syndicat CGT de l'inspection du travail a rappelé que leurs possibilités d'interventions ont été réduites. De ces deux événements, des possibilités de travail en commun et des convergences apparaissent.

La mobilisation annuelle du 28 avril, initiée par Bois et Construction, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, sera dorénavant portée par toute la Confédération.

Yannick BLIEC

Au Québec, une mobilisation historique...

Dans la province de Québec au Canada, la fin d'année 2023 marquait le renouvellement des conventions collectives du secteur public. Au Québec, comme ailleurs, les services publics sont constamment menacés par la marchandisation et la privatisation. Des ruptures de service surviennent périodiquement, notamment en raison du manque de personnel faute de conditions de travail attrayantes.

... qui se solde par une victoire !

Pendant des semaines, les organisations syndicales, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), ne parvinrent pas à un accord sur les rémunérations avec le gouvernement de droite. La proposition d'une augmentation de 10,3% sur 5 ans ayant été jugée insuffisante, les principales organisations nationales ont alors décidé de former un «*Front commun*».

■ Faire l'union syndicale de terrain et gagner le soutien de la population

Le 6 novembre, les syndicats ont lancé un appel à la grève. Mais au Québec, à la différence de la France, le déclenchement d'une grève nécessite un vote favorable de la part des salarié-es. Ce sont près de 95% de votes favorables (sur 420 000 travailleur-euses) qui ont permis de débiter la mobilisation de nos collègues.

Plus de 500 débrayages et piquets de grève ont été organisés, représentant la plus grosse mobilisation syndicale de ces dernières années dans la province canadienne.

Suite à cette forte mobilisation, dont 9 journées de grève et de nombreuses semaines intensives de négociation, le «*Front commun*» des syndicats québécois du secteur



public est parvenu à conclure une proposition d'entente de principe pour le renouvellement des conventions collectives.

Sur le plan des salaires, l'intersyndicale a obtenu une augmentation de 17,4% sur 5 ans, négociée pour l'ensemble des travailleur-euses de tous les secteurs. Fait à souligner : une augmentation de 6 % est prévue pour la première année de la convention, rétroactive au 1^{er} avril 2023. Il s'agit de la plus importante augmentation de salaire annuelle depuis 1982.

Au terme de la mobilisation, les dirigeants syndicaux ont déclaré que «*c'est un travail colossal qui s'est effectué à plusieurs niveaux, au quotidien. Bien loin des caméras, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui, depuis le tout début, ont consolidé les actions sur le terrain, assuré la visibilité du Front commun, fait connaître nos revendications et diffusé notre message. Notre pari quant à l'union de nos forces et à la solidarité aura été le bon. L'appui de la population aura aussi été un élément clé. D'une certaine façon, les Québécoises et les Québécois ont aussi fait partie de cette voix en soutenant massivement les revendications des travailleuses et des travailleurs*».

Basile ACKERMAN

■ Élèves sans-papiers, oubliés et délaissés

Dans les couloirs des écoles françaises (lycées et lycées professionnels en particulier), une réalité souvent invisible se déploie. Des élèves, plein de promesses et de potentiel, sont confrontés à un obstacle de taille : leur statut migratoire. Ces élèves sans-papiers, parfois venu-es avec leurs familles dans l'espoir d'une vie meilleure, ou parfois seul-es, à l'issue d'un parcours chaotique, se retrouvent face à des défis administratifs, juridiques et sociaux qui entravent leur accès à l'éducation. Devant cette réalité, la CGT Éduc'action avec RESF (Réseau Education Sans Frontières) se mobilise.

L'Éducation : un droit universel menacé

Le Réseau Éducation Sans Frontières, créé en 2004, dont la CGT Éduc'action est membre et fondatrice, est un mouvement citoyen et un réseau qui milite pour la régularisation de ces jeunes scolarisés, car l'Éducation est un droit universel, indépendant du statut migratoire.

Pour nous, l'accès à l'Éducation est non seulement un droit fondamental, mais aussi un levier essentiel pour



lutter contre les inégalités sociales et promouvoir la justice. À travers diverses actions, nous dénonçons les politiques migratoires qui entravent le parcours éducatif de ces jeunes.

Ce combat commun dépasse les frontières des écoles et des syndicats. Il s'inscrit dans une lutte plus large pour la dignité humaine et les droits fondamentaux. En effet, priver un enfant d'accès à l'Éducation en raison de son statut migratoire va à l'encontre des valeurs d'égalité, de solidarité et de fraternité qui devraient être au cœur de la société française.

Malgré les obstacles, les actions de RESF et de la CGT Éduc'action permettent de sensibiliser l'opinion publique et de mobiliser la société civile. Toutefois, le combat est loin d'être terminé. Les politiques migratoires restrictives et les dispositifs de contrôle renforcés continuent de menacer l'accès à l'Éducation pour de nombreux enfants. La loi Immigration en est un dramatique exemple qui illustre comment les idées d'extrême droite ont investi le champ républicain.

Dans ce contexte, la solidarité et la mobilisation restent essentielles. RESF et la CGT Éduc'action appellent régulièrement, à des actions collectives, impliquant citoyen·nes, associations et syndicats, pour défendre les droits des élèves sans-papiers et garantir leur accès à une Éducation de qualité.

Ce combat est emblématique de notre lutte quotidienne pour la justice sociale et les droits humains. En défendant l'accès à l'Éducation pour toutes et tous, nous rappelons que l'avenir de notre société dépend de notre capacité à garantir à chaque enfant, quelle que soit son origine ou son statut, les moyens de s'épanouir et de contribuer pleinement à la construction d'un monde plus juste et solidaire.

Frédéric MOREAU



Dominique Marchal

Dominique Marchal est PLP à l'EREA de la Plaine à Eysines dans la banlieue de Bordeaux. Il est syndiqué à la CGT depuis bientôt 25 ans.

■ Quel est ton parcours professionnel et syndical ?

J'ai adhéré à la CGT en 2000 lorsque je travaillais dans la logistique pour un groupe de la grande distribution. Mon engagement dans la section CGT de l'entreprise m'a permis d'accélérer ma formation syndicale dans un milieu particulièrement peu enclin à la laisser se développer !

Devenu enseignant en 2003, j'ai «naturellement» rejoint la CGT Educ'action. En arrivant dans l'académie de Bordeaux, j'ai côtoyé une équipe militante dynamique et je me suis retrouvé assez rapidement embarqué dans le collectif d'animation du syndicat au niveau départemental et académique.

■ Quelles sont les spécificités des luttes sur ton établissement ?

Comme enseignant, j'ai passé 4 années comme TZR dans l'académie de Versailles et de Toulouse, puis j'ai obtenu un poste en Gironde dans l'établissement où j'exerce maintenant depuis 17 ans. L'EREA de la Plaine à Eysines dans la banlieue de Bordeaux est un établissement d'enseignement adapté qui accueillait jusqu'à récemment principalement des élèves porteur-euses de handicaps moteurs. Aujourd'hui notre structure reçoit une plus grande variété d'élèves.

Nous défendons âprement l'existence de l'EREA qui, ces dernières années, subit des réductions de postes et des suppressions de classes. Ce type d'établissement propose un cadre adapté avec des effectifs de classe réduits qui permettent aux élèves que nous scolarisons d'accéder à un lieu d'apprentissage que n'offre pas le milieu ordinaire et l'inclusion sans moyen que l'on nous impose.

■ Aujourd'hui, pour quoi te bats-tu ?

Pour tou-tes les travailleur-ses de l'Éducation nationale ; la dégradation continue de nos conditions d'exercice et l'accumulation des contre réformes doivent nous pousser à nous battre avec toujours plus de détermination.

Notre outil syndical est au service de cette lutte pour de meilleures conditions d'étude pour la jeunesse et plus largement pour un autre projet de société.

Aujourd'hui, sur nos lieux de travail, nous portons ces revendications pour construire la riposte contre l'école du tri social, de l'uniforme et du moins disant pour la grande majorité des élèves et de leurs familles.

Face au tandem Macron-Attal, nous avons plus que jamais besoin de reprendre l'offensive.

«Le pognon de dingue» dans les poches des actionnaires et des marchands de canons, non merci !

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

De la jeunesse au syndicalisme révolutionnaire

Pourquoi le syndicalisme est-il perçu comme une nébuleuse par la jeunesse qui le regarde de très loin ? Il est vrai que la culture syndicale est absente de son cursus scolaire sauf à doses homéopathiques en lycée professionnel.

Sensibiliser à la nécessité du collectif !

Bien qu'ils-elles subissent de la précarité, signent des contrats courts, les jeunes salarié-es se syndiquent peu : moins de 2,5%, comptant sur leur capacité individuelle. Pourtant on les retrouve en rangs serrés dans les manifs pour le climat et contre les violences faites aux femmes.

Les préjugés sont prégnants, certain-es pensent que leur carrière subira des conséquences négatives dès leur appartenance à un syndicat connu par l'employeur. Pourquoi les jeunes salarié-es, mais aussi des moins jeunes n'ont-ils-elles pas confiance dans les syndicats ?



Pourtant leurs exigences en termes d'égalité salariale, de temps de travail, d'organisation de leur temps de vie, de reconnaissance du travail fait, de la nécessité de répondre aux problèmes environnementaux, de rémunération, du sens de leur travail, d'uberisation... devraient les amener à prendre à bras le corps l'exigence d'un dialogue social permanent pour faire avancer les problèmes rencontrés. C'est bien le rôle du syndicat.

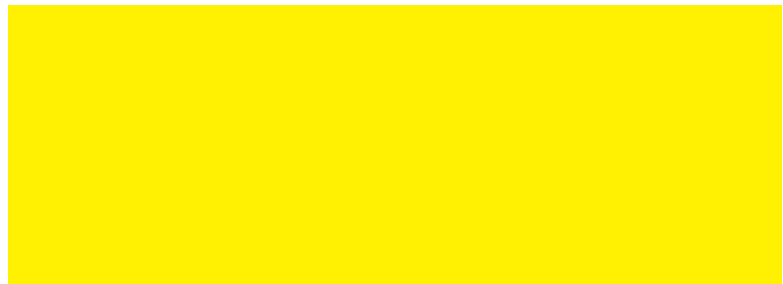
Même si les temps ont changé cela fait 55 ans que je suis syndiquée et je ne désespère pas de voir un événement fortuit qui déclencherait une éruption spontanée de la puissance syndicale qui, contagieuse, emporterait avec elle des millions de salarié-es pour détruire ce capitalisme qui nous broie. Car la séquence formidable sur les retraites, où deux à trois millions de salarié-es ont répondu à l'appel des syndicats unis, n'a pas débouché sur un appel à la grève générale.

De plus nous n'avons pas voulu construire un front populaire avec les partis politiques, en application stricte de la charte d'Amiens; peut-être est-ce aussi pour cela que nous avons perdu la bataille, même si depuis, la CGT a engrangé plus de 40 000 adhésions ?

Les difficultés sociales, l'individualisme, subtilement cultivé par les pouvoirs, le rôle des médias qui manipulent les esprits, sont autant de causes qui expliquent aussi cette perte du sens de la grève, seul moyen dont disposent les salarié-es pour montrer que sans eux et elles, le pays est mis à l'arrêt : c'était le sens de l'appel du 7 mars 2023. «Autrefois on faisait grève et on allait manifester, aujourd'hui on manifeste mais on ne fait pas massivement la grève». (Stéphane Sirot). Question à creuser...

Mais cette belle bataille contre la réforme des retraites a fait émerger cette conscience collective que nous pensions perdue et que nous devons cultiver avec la CGT auprès des jeunes et des moins jeunes.

Anne Marie MARTIN-CARMAGNAC, RETRAITÉE



■ ... comme Collège unique

Instauré en 1975 par la loi Haby, le collège unique trouve ses bases dans plusieurs projets ou réformes tendant à l'unification du système éducatif ; il mettra longtemps à se mettre en place.

Dès **la Révolution française, l'idée d'Éducation commune émerge**. Après la Première Guerre mondiale celle de l'École unique est portée par un groupe universitaire. Les objectifs : élever le niveau général, prolonger la scolarité jusqu'à 14 ans. *«Séparer, dès l'origine, les Français en deux classes et les y fixer pour toujours par une éducation différente, c'est aller à l'encontre du bon sens, de la justice et de l'intérêt national. Parlons de l'enseignement tout court, de l'enseignement unique».*⁽¹⁾ Que ce soit le projet de loi déposé par Jean Zay en 1937 proposant d'aller vers l'unification d'un premier cycle du secondaire ou **le plan Langevin et Wallon en 1946** contenant un cycle d'orientation de 11 à 15 ans aux enseignements partiellement communs, aucun d'eux n'arrivera à terme.

À partir de 1963, la réforme Foucher prévoit que les élèves d'une même classe d'âge soient réunis dans un même lieu le CES. Pour autant le collège n'est pas encore réunifié, trois filières coexistent.

En supprimant toutes les filières (d'abord en sixième et en cinquième), en unifiant les CES et les CEG la réforme Haby crée le *«collège unique»*.

Dès le début, c'est pourtant une ségrégation scolaire qui est mise en place puisque 13,2% des élèves étaient orientés dès la classe de 5^e, majoritairement les enfants des ouvrier·ères, employé·es et ouvrier·ères agricoles.

Unique mais pas égalitaire

Milieu des années 90, la quasi-totalité (97%) des jeunes d'une génération atteint la classe de troisième (générale, d'insertion, technologique, prépa voie pro ou enseignement adapté).

Mais des disparités subsistent en fonction de l'origine socioprofessionnelle, de la zone rurale ou urbaine, les collèges sont classés en 6 catégories avec la création des ZEP. Des stratégies voient le jour pour éviter une trop grande mixité sociale dans les établissements : classes avec le choix d'options, évitement des établissements *«réputés»* difficiles, contournement de la carte scolaire, dérogations, inscription dans un établissement privé.

Le collège unique a dès le départ été interrogé à travers la question des savoirs à y enseigner. Déjà en 1974, Giscard posait la piste d'un savoir minimal, reprise en 2005 par la réforme Fillon avec le socle commun de connaissances et de compétences qui propose une éducation au rabais aux élèves les plus en difficulté. Les mesures de la dernière réforme vont quant à elles accentuer le tri scolaire et social des élèves mettant définitivement un terme à l'idée même de collège unique.

La CGT Educ'Action milite pour un collège polytechnique unique, démocratique et émancipateur offrant à chaque élève une large culture commune.

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

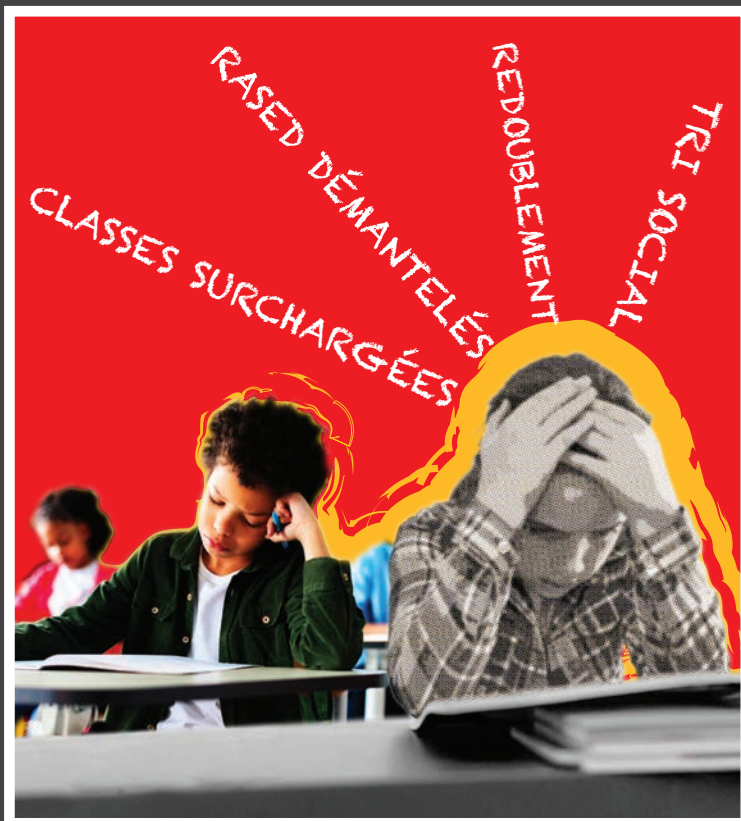
(1) Les compagnons de «l'Université Nouvelle», Tome I: les Principes, Ed. Fischbacher, 1918

(2) Ministre de l'Éducation nationale du front populaire
Histoire des institutions scolaires (depuis 1789), Les repères pédagogiques, Ed. Nathan, 1990, Claude Lelièvre
Dix-huit questions sur le système éducatif, La documentation française, 2004, Claudine Peretti
Repères revendicatifs Collège, CGT Educ'Action, 2023



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



Pour G. Attal, le *Choc des savoirs* est l'outil indispensable pour éliminer les difficultés scolaires et «réarmer» l'École afin de «sauver» le niveau des élèves. Pour la CGT Éduc'action, cet énième plan de lutte n'est qu'un leurre car la volonté gouvernementale n'a jamais été de réduire les difficultés scolaires, mais au contraire de généraliser une École du tri et de la reproduction sociale nécessaire au Capitalisme. Leurre aussi car les mesures avancées (groupes de niveaux, redoublement, prépa-seconde...) ne sont pas des outils pédagogiques et éducatifs efficaces pour remédier à l'échec, études scientifiques à l'appui.